



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 4/2026

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Comptes 2025 et rapport de gestion

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de résultat 2025, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

Ce sont les premiers comptes de l'ASIPE qui sont réalisés sous le plan comptable MCH2 et avec le nouveau logiciel comptable Abacus.

Entre le plan comptable utilisé pour le budget et le plan comptable pour le bouclage comptable de cette première année, de nombreuses modifications ont eu lieu afin de correspondre à la réalité du terrain et aux cadres normatifs d'MCH2. Parfois certains montants ont été ventilés différemment au moment du bouclage comptable par la boursière afin de gagner en transparence.

Depuis ce premier exercice, plusieurs mesures ont été prises afin de cadrer l'ensemble des travaux du budget au bouclage comptable, en particulier s'agissant des amortissements des crédits.

Le Comité de direction a soumis en décembre dernier, un crédit complémentaire au budget 2025 au travers du préavis n°10/2025, pour un montant total de 345'298 CHF (comptes salaires) avec le détail suivant :

- 1) Croc' Bonheur :89'676 CHF
- 2) Croc' Banquise :59'885 CHF
- 3) Le P'tit Bosset :70'999 CHF
- 4) Croc' Odile :78'943 CHF
- 5) Bibliothèque mixte de Valbroye :45'795 CHF

En matière de revenus, plus particulièrement sur les subventions, l'ASIPE a fait plusieurs demandes d'aide au démarrage à la Confédération en août 2025. Fin janvier 2026, l'Office fédéral des assurances sociales nous a informés nous avoir mis sur la liste d'attente en 2^{ème} priorité, ce qui nous empêche d'obtenir les sommes prévues pour les comptes 2025.

Les travaux de la fiduciaire ont débuté par une première journée le 3 mars et ce sont poursuivis les 9, 10 et 11 mars 2026. Une rencontre a eu lieu le 10 mars entre le fiduciaire, le représentant des finances au CoDir, la boursière et le directeur de l'ASIPE. Les dernières informations financières ont pu être obtenues auprès du réseau ARAJ le 12 mars, ce qui a permis de confirmer le bouclage du 11 mars.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2025.

1. Commentaires généraux

N° du compte	Commentaires
2120.00 3104.0000	Il s'agit de révisions de machines pour les travaux manuels, ainsi que des frais pour le jardin pédagogique de DLT.
2120.00 3110.0000	Les derniers ANF ont été pris sur le solde du préavis établi à cet effet et aucun gros renouvellement de mobilier de classes n'a été demandé. Il s'agit surtout de l'équipement de salle de classe avec du mobilier pour des classes TSA (élèves à besoins particuliers).
2120.00 3130.0800	Comme depuis plusieurs années, deux séries de paniers de fruits et légumes ont été distribués aux élèves dans le cadre d'un projet sur le thème de l'alimentation. Un spectacle de prévention sur la violence en faveur des élèves de l'EPPG et de l'EPPC pour un montant de 5'250 CHF chacun a été organisé.
2120.01 3104.0000	Il s'agit de lutrins et de raquettes jeu pour la cour de récréation aux Rammes.
2120.04 4260.0100	Il s'agit d'une erreur. Les parents ne paient pas cette prestation. Elle est financée en bonne partie par le canton (4611.000).
2120.05	Le Comité de direction a décidé d'ouvrir les devoirs surveillés aux Rammes pour la rentrée d'août 2025, raison pour laquelle il n'y avait pas de montant au budget.
2130.00 3104.0000	Il s'agit des bouteilles de gaz pour les travaux manuels, ainsi que des réparations de détendeurs de gaz et d'une machine à sabler pour 1755 CHF. Une ampoule d'un beamer a dû être changée pour 894 CHF.
2130.00 3110.0000	Un montant de 22'000 CHF a été nécessaire pour renouveler le mobilier d'une salle de dessin, ainsi que l'achat de 4 ANF et d'armoire-vestiaire pour la salle des enseignants.
2130.00 3130.1200	Comme chaque année, l'ASIPE subventionne le bal de fin d'année pour un montant de 500 CHF et prend en charge les coûts de la sécurité privée. L'ASIPE participe également aux prix des promotions des élèves de 11 ^{ème} .
2130.00 3161.0200	L'ASIPE prend à sa charge la location de l'aula du GYB pour l'organisation des promotions. Dans le budget, le montant avait été prévu dans le poste 3105.0000.
2170.00 3101.0100	Un poste « consommable » a été créé afin d'éviter de mélanger les charges avec les divers produits d'entretien, comme ce fut le cas sous MCH1.
2170.00 3130.0000	Aucune adaptation à la hausse des frais pour la surveillance de DLT n'a été nécessaire. Néanmoins, ceci pourrait évoluer entre 2026 et 2027 avec l'arrivée du nouveau bâtiment provisoire.
2170.00 3300.0100	Le montant est à la hausse par rapport au budget, en raison de l'amortissement de composants informatiques changés suite au préavis accepté.
2170.02 3120.0600	Il s'agit de la première année avec le chauffage exclusivement via le chauffage à distance. Pour plus de clarté, un poste a été créé afin d'éviter toute confusion avec des frais de gaz qui ne sont plus nécessaires.

2170.10 3144.0000	Un nettoyage de la structure a été fait pour un montant de 4'400 CHF en raison de l'apparition de mousse. La commune de Payerne est intervenue pour des pannes électriques, qui vont engendrés des travaux courant 2026.
2170.10 3893.00	L'ASIPE a fait un amortissement supplémentaire sur le compte 1404.04 Bâtiment « Modulaire des Rammes » de CHF 18'000.00. Cela correspond à la différence entre le montant des remboursements bancaires et des amortissements comptables du patrimoine administratif pour l'année 2025. Cet amortissement supplémentaire est réalisé afin d'appeler des fonds auprès de nos communes membres pour pouvoir couvrir l'intégralité des remboursements bancaires de l'ASIPE. Le choix s'est porté sur le bâtiment Modulaire des Rammes pour effectuer ce correctif car c'est un bâtiment provisoire qui perd rapidement de la valeur, et dont le remboursement bancaire est supérieur à l'amortissement comptable.
2170.11 3300.0000	Il s'agit des amortissements des travaux du deuxième étage suite au préavis (6/2023 du 13.11.2023).
2170.11 3300.0100	Il s'agit de l'amortissement du mobilier acquis via un préavis.
2170.12	Le bâtiment de la Promenade du Parc n'a pas été mis au budget 2025 car ce dernier est arrivé après l'acceptation du préavis du budget.
2170.20-23	Dans le budget, les loyers sont au poste 3160.00, mais selon la nouvelle directive du canton (courriel du 12.12.2025), les loyers relatifs aux bâtiments scolaires facturés par les communes aux associations scolaires doivent désormais être comptabilisés comme des dédommagements dans le compte 3612 pour les charges et 4612 pour les revenus.
2170.20 4612.0500	Il s'agit du loyer de l'UAPE Croc' Banquise.
2170.22 4612.0500	Il s'agit du loyer de l'UAPE P'tit Bosset.
2170.24	C'est le bâtiment « En Versoix » à Valbroye pour PPLS, avec les frais de conciergerie.
2170.50	Vu que les ANF sont répartis dans plusieurs bâtiments, dont certains ne sont pas propriétés de l'ASIPE, il a fallu créer une section dédiée pour pouvoir passer les amortissements et intérêts hypothécaires. Auparavant, ces frais étaient répartis entre DLT, La Passerelle et la Promenade Moderne.
2180.00 3010.0400	Il s'agit du salaire de la femme de ménage car le mandat avec l'entreprise Blanc SA (3144.0100) a été résiliée en cours d'année.
2180.00 3612.0000	Les frais administratifs de l'ARAJ ont augmenté suite au changement de la manière de les calculer. Jusqu'en 2024, ces derniers étaient calculés d'après un pourcentage des charges annuelles de chaque structure. Dès 2025, le prix est facturé d'après les prestations fournies par l'ARAJ (au contrat).
2180.01 3090.0000	Cela concerne les frais inhérents aux cours des apprentis (billets de trains, repas), en premier secours (BLS AED) pour certaines personnes, ainsi qu'une formation en droit et procédure pénale par un avocat pénaliste.
2180.03	L'UAPE a augmenté sa capacité à 72 places en août 2025.
2180.03 3110.0100	Le budget a été mis sous « 3110.00 mobilier scolaire », mais le mobilier des UAPE est mis sous « 3110.01 mobilier divers » afin d'éviter des confusions.
2180.03 3199.0000	Un montant de CHF 6288 a été payé à l'AIMLE pour des heures de garde en UAPE en raison d'une dérogation. 50 CHF concerne une caution pour une clé.

2180.04 3090.0100	Ce sont des montants versés aux apprentis, CHF 80.00 par mois et par apprentis (selon contrat d'apprentissage).
2180.04 3111.0000	Cela concerne des achats de gilets bleus de marquage pour le personnel, des distributeurs de savon et du petit matériel divers.
2180.04 3112.0000	De la vaisselle et couteaux ont été complétés, ainsi que l'achat d'un thermomètre infrarouge pour le suivi des températures des aliments.
2180.04 3113.0000	Part à la convention de prestations informatiques de la commune + refacturation Ricoh pour l'imprimante.
2180.04 3144.0000	Concerne deux réparations du lave-vaisselle et l'achat de cartouche pour lave-vaisselle.
2180.04 3144.0100	C'est la part de l'UAPE Croc'Odile aux frais de conciergerie facturés de la Commune de Payerne pour le bâtiment des Rammes.
2180.04 3144.0200	Contrat d'entretien pour la cuisine de l'UAPE (frigo et congélateur. A été conclu afin de garantir un bon fonctionnement).
2180.04 3161.0000	Les loyers des UAPE ont été adaptés en lien avec la taille en termes de capacité d'accueil, lorsqu'il s'agit de locaux dont l'ASIPE est propriétaire.
2180.04 3199.0000	Un soutien psychologique a été organisé pour des collaboratrices victimes d'une plainte pénale. Il y a aussi des frais de traduction lors d'entretien avec des parents allophones.
2180.06	La demande d'accueil de jour durant les vacances scolaires reste très stable depuis son ouverture.
2180.06 3161.0000	Le loyer n'a pas été comptabilisé, car le Croc' Vacances n'a pas d'incidence sur le loyer du Croc'Odile. De plus ceci n'impacte pas les subventions cantonales.
2180.10	Dans ces comptes figurent le restaurant scolaire la Détente, ainsi que l'accueil de pique-nique dans le nouveau bâtiment « La Promenade du Parc », ouvert en août 2025.
2180.11	Cette prestation a cessé en août 2025, étant regroupée au sein même du P'tit Bosset.
2190.00 3101.0200	Il s'agit de colle de reliure, serre livre, film adhésif, carte lecteurs, spatule à plastifier, et signalétique pour BD jeunesse.
2190.00 3110.0100	Le montant a été budgété sous mobilier scolaire, mais comptabilisé sous mobilier divers.
2190.00 3130.1100	Ce sont les cotisations à BiblioSuisse, BiblioFR et BiblioVaud.
2190.01 3010.0100	Le salaire est subventionné et le revenu est au compte 4611.0700.
2190.01 3130.0900	Il y a eu moins d'activité en raison de l'absence d'une collaboratrice en longue maladie.
2191.00 3130.0100	Concerne les transports quotidiens pour les bus HelvéCie (du domicile jusqu'à l'école, ainsi que les trajets récurrents pour la gym, la piscine, la rythmique, etc), le taxi pour Corcelles (trajets domicile – école) et Trey (liaison entre Trey et Granges-sous-Trey), les bus Voyages Jean-Louis pour ramener certains élèves du secondaire à domicile à midi.
2191.00 4250.0000	Ce montant de CHF 5500.00 a été accordé par la commune de Payerne à cause des retards de travaux sur la passerelle des Rammes durant la précédente année scolaire ayant engendré des coûts de transports supplémentaires.

2191.02 3130.1000	Cela concerne tous les transports extraordinaires (non récurrents) que l'EPPG fait durant l'école (forêt, spectacle, sortie, etc...) En 2024, ces frais étaient répartis entre les transports spéciaux et transports extraordinaires. Ces deux comptes ont été regroupés dans MCH2 sous le nom « transports extraordinaires », mais il y a eu une erreur dans le budget à cause de la nomenclature du compte.
2193.00 3171.0000	Dans les comptes figure la participation des parents que l'on retrouve en revenu au compte 4260.0100.
2193.02 3161.1000	Participation à l'utilisation de la piscine extérieure de Payerne pour la saison 2025 (facture répartie entre les 3 établissements). Il s'agit d'une décision du CoDir qui engendre une charge pérenne.
2199.02 3099.0000	Le montant au budget est mis sous 3099.00, mais les charges sont comptabilisées sous 3118.01 pour le mobilier des cours d'école, et sous 3130.12 pour les frais des conférenciers.
2199.04 3090.0000	Formation MSST pour une collaboratrice, cours « Bases du pilotage communal » et « cours Excel » pour la secrétaire de direction, Brevet fédéral en RH pour la responsable RH, dont une partie sera financée par la Confédération et un cours sur la « Contractualisation des services publics » pour le directeur de l'ASIPE.
2199.04 3091.0000	Il s'agit de frais pour un stand à la journée « Découverte des métiers » à Payerne et un abonnement à Job Up.ch, ainsi que les frais d'annonces pour recruter du personnel.
2199.04 3099.0000	Il s'agit de frais pour une visite guidée à Estavayer dans le cadre de la journée stratégique du CoDir, de bouquets de fleurs pour du personnel lors d'occasions particulières, un bon cadeau pour un stagiaire ayant fini son stage, un bon pour une collaboratrice ayant réussi son certificat RH, et les frais pour une animation lors du souper du personnel 2025.
2199.04 3100.0000	Cela concerne du matériel de bureau, ainsi qu'une provision pour la reliure des comptes.
2199.04 3113.0000	Avec l'implémentation de Kibé par le réseau ARAJ des tablettes + natel ont été acquis. Un écran d'ordinateur supplémentaire a été acheté pour une collaboratrice, ainsi qu'une batterie de rechange pour l'imprimante. Le solde concerne la convention de prestations informatiques avec la commune de Payerne.
2199.04 3130.06000	Il s'agit des honoraires pour l'implémentation et l'assistance pour Abacus Salaires et Finances, du projet pour les UAPE avec Kibé, ainsi que les honoraires de prestations informatiques de la commune de Payerne.
2199.04 3132.0000	Il s'agit des honoraires de la société de Kim Sartori (site internet, autocollants, logo), le mandat pour l'analyse de risques de l'ASIPE, l'abonnement au Centre patronal pour le conseil juridique, des honoraires de la fiduciaire, des prestations du BAMO pour le bâtiment provisoire de DLT et l'audit financière sur le budget 2026, ainsi que les honoraires pour la société qui a accompagné l'ASIPE pour le marché public des transports scolaires.
2199.04 3133.0100	Concerne les licences Abacus Salaire et Finances, Wedo, le logiciel de la commune de Payerne (Microsoft) et de la migration Abacus Finances + Salaires.
2199.04 3199.0000	Concerne la location de la case postale de l'ASIPE, avec le sous adressage d'anciennement l'ASIEGE, les frais d'évacuation des archives de DLT et des intérêts moratoires sur décompte AVS 2024.

4330.00 3010.0500	Concerne les honoraires d'un médecin scolaire pour l'établissement secondaire qui a été mandaté en attente de l'arrivée du nouveau médecin pour l'ASIPE.
4330.00 3106.0000	Il s'agit du matériel médical pour diverses pharmacies pour les trois établissements.
4330.00 4990.000	Afin de pouvoir répartir les frais du 4330.00 avec le reste des charges de l'ASIPE, ces dernières ont dû être virées dans le compte 2199.09/3990.00 au moyen du compte 4330.00/4990.00. Cela ne change rien aux charges, c'est juste une pratique comptable.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts moyens (en CHF) par habitant et par élève primaire et secondaire sur la base de la péréquation statutaire.

Année civile	Primaire (EPPC & EPPG)		Secondaire (ESPE)	
	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.
Comptes 2018	129,42	1 398,39	48,30	1 439,17
Comptes 2019	133,60	1 445,07	47,75	1 391,07
Comptes 2020	129,14	1 418,95	49,50	1 483,60
Comptes 2021	127,48	1 368,69	47,69	1 445,42
Comptes 2022	139,12	1 476,84	58,24	1 640,91
Comptes 2023	127,40	1 317,04	53,27	1 551,99
Comptes 2024	158.40	1 621.30	59.71	1 732.57
Budget 2025	179,56	1 873,81	44,25	1 289,19
Comptes 2025	180.83	1 833.52	48.91	1 404.54
Budget 2026	218,90	2 234,14	56.35	1 630.94

L'endettement de l'ASIPE se porte à 30'724'015.16 CHF au 31 décembre 2025, ce qui représente un endettement de 1'488.27 CHF par habitant du périmètre ASIPE, alors qu'il était de 1'383.50 CHF en 2023 et de 1'469.35 CHF en 2024.

2. Lecture générale du résultat 2025

L'écart constaté sur l'exercice 2025 ne provient pas d'un seul dépassement identifiable. Les comptes 2025 présentent un excédent de charges de **CHF 1'227'754.28** par rapport au budget 2025. Dans le même temps, les revenus dépassent le budget de **CHF 1'025'602.24**. Après compensation, le montant net à refacturer aux communes membres s'élève à **CHF 202'151.09**.

3. Élément complémentaire important : le préavis n° 10-2025

L'analyse du résultat 2025 doit être replacée dans le contexte du préavis n° 10-2025, soumis au Conseil intercommunal en décembre 2025. Ce préavis demandait un crédit complémentaire de CHF 345'298.- au budget de fonctionnement 2025, en raison de dépassements prévisibles identifiés principalement dans quatre UAPE et à la bibliothèque mixte de Valbroye. Les montants mentionnés étaient les suivants : Croc'Bonheur CHF 89'676.-, Croc'Banquise CHF 59'885.-, Le P'tit Bosset CHF 70'999.-, Croc'Odile CHF 78'943.- et Bibliothèque mixte de Valbroye CHF 45'795.-.

Le préavis précisait toutefois expressément qu'aucune demande financière complémentaire ne serait faite aux neuf communes à ce stade. Le CoDir indiquait en effet qu'il fallait encore attendre le bouclage des salaires ainsi que la consolidation de compensations attendues, notamment les **subventions FAJE**, ainsi que les décomptes finaux de la **Caisse de compensation**, des **assurances sociales** et de l'**assurance perte de gain maladie**.

Cet élément est important pour bien interpréter la situation. Le crédit complémentaire voté en fin d'année 2025 ne constituait pas encore une demande de fonds supplémentaires aux communes, mais une mesure de régularisation budgétaire et de transparence destinée à intégrer dans le budget des dépassements déjà identifiés. Le résultat final 2025 montre que, malgré ces tensions réelles, le solde net finalement redemandé aux communes s'établit à **CHF 202'151.09**, soit à un niveau **inférieur** au montant du crédit complémentaire voté en décembre. Il est donc possible d'affirmer que le CoDir avait identifié une partie du risque avant bouclage, mais que l'atterrissage définitif dépendait encore de compensations et du comportement d'autres postes de charges et de revenus.

4. Effet du calendrier budgétaire et du passage à MCH2

Le préavis n° 10-2025 met aussi le doigt sur une explication de fond. Il rappelle que le directeur de l'ASIPE établit souvent le budget en se basant sur les derniers comptes clôturés, soit les données les plus stables disponibles, et qu'à l'avenir il sera nécessaire de tenir davantage compte du budget en cours et des tendances observées en cours d'année. Il souligne également les difficultés liées au passage à **MCH2**, avec certaines lignes budgétaires manquantes et des répartitions encore instables.

En pratique, cela signifie que le budget 2025 a été construit sur une base historique déjà ancienne, essentiellement les comptes 2023, alors même que l'ASIPE poursuivait sa montée en charge. Dans une structure qui développe des bâtiments, des prestations et des effectifs, ce décalage temporel augmente mécaniquement le risque de sous-évaluation.

Pour rappel, l'ASIEGE a rejoint l'ASIPE au 1^{er} janvier 2024. De ce fait, les comptes 2023 de l'ASIPE étaient dépourvus des charges et revenus intrinsèques de l'ASIEGE.

5. Cas particulier des transports scolaires

Le poste des transports est celui qui explique le plus clairement le décalage entre budget 2025 et comptes 2025.

Les comptes 2025 des transports scolaires s'élèvent à **CHF 2'110'666.60**, alors que le budget 2025 prévoyait **CHF 1'427'000.-**. L'écart atteint donc **CHF 683'666.60**. Dans le détail, les transports quotidiens atteignent CHF 1'739'792.50 pour un budget de CHF 1'130'000.-, et les abonnements CFF et CarPostal CHF 305'164.20 pour un budget de CHF 200'000.-.

Toutefois, la comparaison avec l'année précédente montre un enseignement essentiel. Les **comptes 2024** des transports atteignaient déjà **CHF 2'060'759.66**. L'augmentation réelle entre comptes 2024 et comptes 2025 n'est donc que de **CHF 49'906.94**. Le dépassement 2025 s'explique ainsi bien davantage par une sous-estimation du budget 2025 que par une explosion soudaine des coûts.

Transports scolaires : lecture budgétaire et réelle :

Budget 2024	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart CO25 vs BU25	Ecart CO25 vs CO24
CHF 1'842'000.-	CHF 2'060'759.66	CHF 1'427'000.-	CHF 2'110'666.60	CHF 683'666.60	CHF 49'906.94

Cette comparaison montre que les transports expliquent largement le dépassement par rapport au budget, mais non la hausse structurelle globale de l'ASIPE.

6. Ce qui fait réellement progresser les charges de l'ASIPE

Si l'on compare les comptes 2024 et les comptes 2025, la hausse totale des charges est d'environ CHF 968'424.-. Or, les transports n'en expliquent qu'environ CHF 49'907.-. Cela signifie que la croissance structurelle des charges se situe principalement ailleurs.

Principaux moteurs de hausse entre comptes 2024 et comptes 2025 :

Secteur	Evolution
Bâtiments scolaires	+ CHF 516'966.-
Accueil de jour	+ CHF 285'979.-
Transports scolaires	+ CHF 49'907.-
Camps scolaires, activités culturelles et sportives	+ CHF 47'106.-

La hausse la plus importante provient des bâtiments scolaires. Cette évolution est cohérente avec le bilan 2025, qui montre un patrimoine administratif important et en progression, avec notamment le bâtiment « Promenade du Parc » inscrit à CHF 3'341'224.52, ainsi que d'autres objets en construction ou en étude. L'ASIPE supporte donc non seulement davantage de coûts d'exploitation, mais aussi davantage de charges récurrentes liées à ses infrastructures.

Le deuxième moteur structurel est l'accueil de jour. Le préavis n° 10-2025 avait déjà mis en évidence, à travers le crédit complémentaire, que certaines tensions salariales dans les UAPE étaient prévisibles avant le boucllement. Il faut toutefois relever que ces tensions n'épuisent pas à elles seules l'explication de la hausse générale. Elles s'inscrivent dans une montée en charge plus large des prestations d'accueil de jour, avec davantage de personnel, de remplacements, d'encadrement et de besoins variables liés notamment à l'absentéisme et aux situations particulières d'enfants à besoins spécifiques.

7. Synthèse

L'analyse met en évidence que l'ASIPE ne fait pas face uniquement à des dépassements ponctuels. Elle porte aujourd'hui davantage d'infrastructures, davantage de prestations et davantage de charges fixes. C'est cette évolution structurelle, combinée au décalage du calendrier budgétaire et aux effets transitoires du passage à MCH2, qui explique les écarts observés.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu	le préavis n° 4 / 2026 du Comité de direction de l'ASIPE
Ouï	le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

Article 1 d'approuver les comptes 2025 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

Article 2 de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 16 mars 2026.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : comptes de résultat 2025 & annexes.

Annexe :

Les tableaux ci-dessous mettent en évidence les évolutions des effectifs aux 31 décembre :

Primaires	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne EPPC	Payerne EPPG	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens
2022	49	247	42	623	377	23	94	48	305	46	16	5
2023	47	284	37	655	381	25	91	49	337	20	14	5
2024	39	294	39	698	392	26	95	52	314	51	1	0
2025	39	324	41	708	399	19	84	51	320	51	0	0

Secondaire	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens
2022	13	92	14	398	15	30					
2023	17	85	18	369	15	35	18	120	14	6	3
2024	18	101	19	369	11	45	16	113	17	3	2
2025	20	103	21	362	12	48	16	127	17	3	0

Population	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel
2022	522	2 852	387	10 382	302	1 001	414	3 362	487
2023	524	2 915	377	10 577	315	1 006	454	3 406	525
2024	495	3 004	384	10 802	318	983	468	3 435	524
2025	487	3 129	379	10 972	305	970	464	3 416	522